



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Soixante et unième session

Bakou, 11-16 novembre 2024

Point 14 c) de l'ordre du jour

Questions méthodologiques

Outils de notification au titre du cadre de transparence renforcé

Outils de notification au titre du cadre de transparence renforcé

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est félicité de la récente mise au point de la version finale des outils utilisés pour la communication électronique des tableaux communs et des modèles de tableaux communs au titre du cadre de transparence renforcé¹.
2. Le SBSTA s'est également félicité des efforts déployés par le secrétariat pour organiser, notamment en coopération avec des organisations partenaires, des ateliers de formation technique (en ligne ou en présentiel) afin de présenter les fonctions des outils de notification au titre du cadre de transparence renforcé en facilitant les interactions avec les experts des Parties².
3. Le SBSTA a examiné le rapport établi par le secrétariat concernant les contributions des Parties à la version d'essai des outils de notification³, qui résume la façon dont ces contributions ont été prises en compte dans la mise au point définitive des outils.
4. Le SBSTA a prié le secrétariat de continuer à organiser régulièrement les ateliers de formation technique visés au paragraphe 14 de la décision 5/CMA.3, et estimé que la participation en présentiel était la modalité qui donnait les meilleurs résultats.
5. Le SBSTA a noté avec satisfaction que la version finale des outils de notification était interopérable avec le logiciel d'inventaire du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, comme demandé au paragraphe 19 de la décision 5/CMA.3. Il a demandé au secrétariat de veiller, en coopération avec le Groupe d'experts intergouvernemental, au maintien de cette interopérabilité entre les outils et le logiciel.
6. Le SBSTA a également prié le secrétariat de continuer d'améliorer les outils de notification en y apportant les modifications mentionnées par le secrétariat dans son exposé présenté lors de l'activité prescrite tenue à la présente session⁴.

¹ En application de la décision 5/CMA.3, par. 8.

² En application de la décision 5/CMA.3, par. 12.

³ FCCC/SBSTA/2024/INF.4.

⁴ Conformément à la décision 5/CMA.3, par. 9. L'exposé est disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/643316>.



7. Le SBSTA a en outre prié le secrétariat d'organiser, à sa soixante-deuxième session (juin 2025), une manifestation destinée à informer les Parties des progrès accomplis dans l'exécution des activités visées au paragraphe 6.
 8. Le SBSTA a pris note de l'estimation des incidences budgétaires de l'exécution par le secrétariat des activités prévues aux paragraphes 5 et 6.
 9. Le SBSTA a demandé que les activités du secrétariat prévues dans les conclusions susmentionnées soient exécutées sous réserve de la disponibilité des ressources financières requises.
-